

Québec, le 28 janvier 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 6 décembre 2019, le député de Marie-Victorin inscrivait au feuilletton une question demandant d'assurer le maintien des activités de la Clinique Santé Amitié, tout en s'assurant de respecter son autonomie nécessaire à la réalisation de sa mission de médecine communautaire.

L'accès aux services de proximité est une priorité pour le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Les activités réalisées par la Clinique Santé Amitié sont certainement très importantes dans la région des Laurentides et pour les patients qui y sont suivis. Le MSSS est sensible à la réalité de cette clinique.

Le MSSS travaille activement à l'amélioration continue des services de proximité en collaboration avec l'ensemble des partenaires du réseau de la Santé et des Services sociaux. L'orientation préconisée pour soutenir les services de proximité est le programme Groupe de médecine de famille dont la mission est d'assurer la prise en charge d'une clientèle de toute condition et de tout âge. Le programme prévoit des subventions très intéressantes pour les cliniques afin de permettre la mise en place de ressources professionnelles et pour soutenir le fonctionnement.

... 2

Afin de bénéficier de ce soutien, la clinique peut en faire la demande à monsieur Philippe Lachance, directeur des services de proximité en santé physique, à l'adresse [philippe.lachance@msss.gouv.qc.ca](mailto:philippe.lachance@msss.gouv.qc.ca) et/ou en communiquant directement avec le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Danielle McCann

N/Réf. : 20-MS-00239